

ENQUÊTE

EXÉCUTIF

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Les défis d'Agnès Pannier-Runacher pour peser dans le Meccano gouvernemental

Le poids réel du nouveau ministère de la transition énergétique suscite des interrogations alors que les attributions des ministres sur les services de l'Etat seront divulguées mercredi. Pressée d'accélérer sur les renouvelables, Agnès Pannier-Runacher devra s'entendre avec Amélie de Montchalin, chargée de la planification écologique, et gagner son autonomie face à Bercy.



La ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, au Palais de l'Élysée pour le conseil des ministres, le 23 mai 2022. © Alexandre Marchi/L'Est républicain/MaxPPP

Première X-Ponts à entrer à Matignon, **Elisabeth Borne** vient d'exaucer le rêve des X-Mines. Ces derniers ont vu d'un bon œil le retour d'un ministère de plein exercice à l'énergie, même s'ils auraient préféré qu'il soit dans le giron de Bercy. Couplé historiquement à l'industrie, le portefeuille avait fait les grandes heures du secteur nucléaire dans les années 80 et suscite également une intense nostalgie dans les couloirs du ministère de l'économie. Si ses hauts fonctionnaires n'ont pas obtenu le rattachement de la transition énergétique, placée directement auprès de Matignon, **Emmanuel Macron** y a bien nommé sa ministre déléguée à l'industrie, **Agnès Pannier-Runacher**. Le casting a de quoi satisfaire le ministère de **Bruno Le Maire**. Mais en partageant un périmètre créé sur-mesure pour **Alain Juppé** et repris au

vol par **Jean-Louis Borloo** en 2007, Emmanuel Macron prend toutefois un risque. Le cumul traditionnel des casquettes de l'écologie, de l'aménagement des territoires et de l'énergie devait précisément lui donner le poids nécessaire pour tenir tête au ministère des finances.

POIDS LÉGER DU GOUVERNEMENT

Or le rang d'Agnès Pannier-Runacher dans l'ordre protocolaire - à la 16^e place sur 17, juste devant celle des sports - sème déjà le doute sur son influence future au sein du gouvernement. La ministre s'est installée à l'hôtel de Roquelaure, dans l'ancien bureau d'**Emmanuelle Wargon**, laissant le grand bureau occupé par **Barbara Pompili** à sa collègue **Amélie de Montchalin**. Les syndicats maison, comme la **CFDT**, ont déjà anticipé un leadership de la ministre de la planification écologique territoriale. Ils lui réserveront leurs premières piques sur la suppression des comités techniques par direction ministérielle, actée par sa loi de simplification adoptée en 2020, lors de leur premier rendez-vous.

Chargée d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, Agnès Pannier-Runacher sera rapidement confronté aux contradictions de l'Hôtel de Roquelaure. De nombreux projets d'éoliens et solaires sont bloqués en raison des menaces qu'ils font peser sur la biodiversité. Elle devra composer avec la vigilance de la

direction de l'eau et de la nature, qui s'oppose aux dérogations réclamées par les énergéticiens au nom de la protection des oiseaux migrateurs ou de la faune aquatique. Les conflits entre ses services à ceux de l'énergie ont été particulièrement vifs sur l'hydraulique et se poursuivent sur l'éolien, paralysant parfois le ministère.

Ces antagonismes devraient désormais remonter plus directement auprès d'**Antoine Pellion**, le conseiller énergie d'Elisabeth Borne, doté d'un nouveau secrétariat général à la planification écologique. Chargé du travail interministériel, ce dernier met la dernière main aux décrets d'attribution qui seront dévoilés mercredi et tente de prévenir les futurs querelles de chapelles.

DES DÉCRETS D'ATTRIBUTION "EN MÊME TEMPS" ?

Agnès Pannier-Runacher prendra sans surprise la main sur la stratégie **Direction générale de l'énergie et du climat** (DGEC) dirigée par **Laurent Michel**. Mais une partie des compétences de la DGEC pourraient cruellement manquer à Amélie de Montchalin, notamment celles sur l'efficacité énergétique en lien avec la politique du logement. La ministre de la planification écologique pourra toutefois s'appuyer sur la direction générale de l'aménagement et du logement qui gère *MaPrimeRénov* ou les certificats d'économie d'énergie (CEE), deux importants leviers activés pour diminuer la consommation énergétique de 40 % d'ici à 2050.

En sens inverse, pour doubler la production issue des énergies renouvelables électriques d'ici 2030, Agnès Pannier-Runacher sera privée de liens avec les collectivités territoriales. Or ces dernières seront en première ligne dans la mise en œuvre des projets d'éolien et solaire qui suscitent de plus en plus d'opposition locales. Héritant du portefeuille de la cohésion des territoires, c'est Amélie de Montchalin qui fera l'interface avec les présidents de région et les maires pour faire sortir les projets de terre ou de mer. Dans la version que

prépare Antoine Pellion, Agnès Pannier-Runacher devrait donc se cantonner aux aspects macro-économiques, comme le montant des investissements ou les prix d'achat garantis par l'Etat.

Le détournement en cours s'avère d'autant plus complexe que le conseiller énergie d'Elisabeth Borne entend éviter un découpage des directions centrales existantes. Il met donc la dernière main à des tutelles "en même temps" : plusieurs grandes administrations seront placées sous l'autorité d'un ministre, tandis que leurs compétences seront partagées avec d'autres portefeuilles. Le schéma est calqué sur celui de la politique des matières premières et des mines. Son pilotage est traditionnellement placé sous l'autorité de Bercy, et ses compétences en matière énergétiques sont "en même temps" attribuées aux ministères de la transition écologique et de la Mer. La formule n'a toutefois pas empêché Bercy et Roquelaure de s'affronter férocement lors de l'arbitrage de la Montagne d'Or en Guyane, jusqu'à son abandon en juin 2019.

Dans ce meccano gouvernemental, l'influence d'Agnès Pannier-Runacher sur l'**Agence des participations de l'Etat** (APE) sera également déterminante. Bercy gardant la main sur les questions de gouvernance d'**EDF** et **Engie**, le ministère de la transition énergétique aura-t-il son mot à dire sur leurs stratégies ? La question sera d'autant plus sensible que les intérêts de l'Etat actionnaire entrent régulièrement en contradiction avec les engagements du ministère de l'écologie. Dernier exemple en date : après avoir ajourné le méga-contrat d'importation de gaz de schiste américain d'Engie fin 2020 (LLA du 20/10/20), **Bruno Le Maire** est resté silencieux lorsque l'énergéticien a finalement signé un contrat similaire en mai. Sur fond de guerre en Ukraine, la sécurisation d'approvisionnement en GNL destinée à remplacer le gaz russe l'a emporté sur autres les enjeux liés à la décarbonation.

LOI D'EXCEPTION

A l'épreuve du feu, Agnes Pannier-Runnacher devra par ailleurs rapidement s'emparer la grande "loi d'exception" promise par Emmanuel Macron pour accélérer les projets d'énergie renouvelable. Le texte, déjà largement rédigé, doit être porté à l'agenda parlementaire avant l'été. Il devrait prendre en compte plusieurs alertes déjà remontées au chef de l'Etat par **Anthony Cellier**, le rapporteur du projet de loi énergie-climat à l'Assemblée nationale, sur la lenteur des pouvoirs publics. Mobilisé sur le futur projet de loi, le référent LREM sur l'énergie a particulièrement insisté sur un manque de ressources affectées à la DGEC à l'examen des dossiers. Résultat : le niveau de projets placés "en file d'attente" continue de grimper. Fin 2021, il dépassait 10 gigawatts pour l'éolien terrestre, 7,8 gigawatts pour l'éolien offshore et 11 gigawatts pour le solaire, selon le comptage du **Syndicat des énergies renouvelables**.

Un autre point de blocage a été pointé par le député, par ailleurs président du **Conseil supérieur de l'énergie**. Ce dernier s'alarme de l'empilement des délais d'instruction des dossiers sur le solaire ou l'éolien par les différents services de l'Etat. Pour exemple, l'examen d'un projet

d'infrastructure passe d'abord sous les fourches des directions régionales de l'équipement (DREAL). C'est n'est qu'une fois l'avis favorable obtenu, que les services d'archéologie s'en saisissent, allongeant un peu plus le temps de validation des projets. La réforme obligerait toutes les administrations à examiner simultanément les différents projets sur le renouvelable.

Mais au-delà de ces ajustements purement administratifs, le projet de loi devrait poser la question d'un régime juridique spécial contre les pourvois initiés en cas de menaces sur des espèces protégées ou de nuisance pour les riverains. Réclamé par les grands énergéticiens, il consisterait à créer des zones "purgées de recours" en France qui ont permis l'explosion de l'éolien ou du solaire sur la côte est des Etats-Unis, en Angleterre et en Australie. La concertation, menée en amont de l'attribution des marchés, reviendrait désormais à l'Etat, épargnant aux énergéticiens comme Engie ou **EDF Renouvelable**, des investissements conséquents dans des campagnes d'influence locales pour contenir les foyers de contestation.